**Annexe n°X de l’acte d’engagement relative à la clause sociale**

Je soussigné (e), NOM DE L’ENTREPRISE, représenté (e) par NOM PRENOM en qualité de XXXX,

DECLARE avoir pris connaissance du Règlement de Consultation et des dispositions relatives à l’action obligatoire d’insertion professionnelle en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

M’ENGAGE, si je suis déclaré attributaire de l’accord cadre, à réaliser l’engagement d’insertion prévu à l’article 8 du CCAP à hauteur, pour le lot 2 Aménagement intérieur, de **600 heures pour la durée globale de l’accord cadre**

M’ENGAGE à fournir à la demande de la MEIF PARIS SACLAY tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l’action selon un tableau transmis la MEIF PARIS SACLAY préalablement (nombres d’heures de travail effectives, mise en place d’un tutorat, fiche poste, type de contrat…).

Dans l’hypothèse où je ferais appel à des sous – traitants :

* M’engage à faire figurer l’obligation d’insertion professionnelle dans les contrats de sous-traitance,
* M’engage à préciser clairement les engagements d’embauche des sous-traitants en nombre d’heures de travail réservées à des personnes en cursus d’insertion,
* M’engage à informer la MEIF PARIS SACLAY de l’identité des sous – traitants ainsi que de l’engagement d’embauche contractualisé entre les sous-traitants et moi – même.

Pour le titulaire

(Signature et cachet)

Lieu , le JJ MOIS ANNEE